

COMMUNIQUE



Le 29 mai 2008

Augmentation de capital de Groupe Eurotunnel SA (GET SA)

Nouveau succès : placement privé sursouscrit en quelques heures

- **Prix du placement privé : 10 € par action nouvelle**
- **Prix de rachat des Bons de Souscription d'Actions (BSA) non exercés : 2,1875 € par BSA**

Jacques Gounon, Président - Directeur Général de Groupe Eurotunnel SA, a déclaré :

« Dans la suite du succès du placement public, la sursouscription importante du placement privé confirme l'engouement des investisseurs pour le nouvel Eurotunnel. »

Le placement privé de 31.367.392 actions nouvelles correspondant aux BSA non exercés dans le cadre de l'augmentation de capital destinée au remboursement anticipé en espèces du solde des ORA II, ouvert le 28 mai 2008, a été clos le même jour par anticipation, du fait de l'excellent accueil de l'opération par les investisseurs institutionnels. Le livre d'ordres a été couvert et sursouscrit en quelques heures seulement.

Les actions nouvelles ont été placées au prix unitaire de 10 euros.

Ce placement privé a été dirigé par un syndicat bancaire composé de ABN AMRO, HSBC, LAZARD-NATIXIS, LEHMAN BROTHERS et UBS Investment Bank.

En conséquence, le prix de rachat par Groupe Eurotunnel pour le compte des établissements garants des BSA non exercés s'établit à 2,1875 € par BSA. Ce prix de rachat sera versé le 5 juin 2008 au plus tard aux établissements teneurs de compte pour le compte des titulaires de ces BSA.

L'émission et la cotation des actions ordinaires nouvelles de Groupe Eurotunnel SA résultant de l'exercice des BSA sont prévues le 4 juin 2008.

NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, AU JAPON OU EN ITALIE.

Le prospectus relatif à cette opération, composé du document de référence de Groupe Eurotunnel SA enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2008 sous le numéro R.08-024, de l'actualisation du document de référence de Groupe Eurotunnel SA déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2008 sous le numéro D.08-242-A01 et de la note d'opération qui contient le résumé du prospectus, a reçu le visa de l'AMF n° 08-077 en date du 28 avril 2008. Il peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Groupe Eurotunnel (www.eurotunnel.com) ainsi qu'au siège de Groupe Eurotunnel, 19 boulevard Malesherbes - 75008 Paris. L'attention du public est attirée sur les rubriques « facteurs de risques » du prospectus.

Une notice relative à l'attribution gratuite des BSA a été publiée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* le 30 avril 2008.

La diffusion du présent communiqué ou l'offre ou la vente des BSA ou des actions émises sur exercice des BSA ou, le cas échéant, au titre de la conservation des actions jusqu'au 6 mars 2011 peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable, en particulier ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada ou en Italie.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué ne constitue pas ni ne forme partie d'une offre ni ne constitue une invitation à vendre, ni ne constitue une sollicitation d'achat. Tout achat de titres de GET SA devra être effectué sur le fondement des informations contenues dans le prospectus formel publié dans le cadre de l'Offre et tout supplément ou amendement y afférent.

Ni les BSA ni les actions émises sur l'exercice des BSA ou, le cas échéant, au titre de la conservation de celles-ci jusqu'au 6 mars 2011, ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente aux Etats-Unis d'Amérique portant sur des BSA ou les actions émises sur exercice des BSA ou, le cas échéant, au titre de la conservation de celles-ci jusqu'au 6 mars 2011. Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne constitue pas une offre de vente de BSA ou des actions sous-jacentes aux Etats-Unis d'Amérique.